



Medienmitteilung Communiqué de presse

Thoune, le 15 avril 2020

Le Ministère public régional Oberland communique:

Frutigen

Mise en accusation pour homicide

A l'issue de la vaste enquête menée en lien avec l'incendie du 15 février 2018 à Frutigen, le Ministère public régional Oberland a mis en accusation le prévenu de 56 ans pour meurtre, incendie intentionnel et atteinte à la paix des morts.

À l'issue d'une vaste enquête, le Ministère public régional Oberland a mis en accusation un Suisse âgé de 56 ans, devant le Tribunal régional de l'Oberland (composé de cinq juges). Il devra répondre de ses actes devant la justice, notamment pour meurtre, incendie intentionnel et atteinte à la paix des morts.

Sur la base des résultats de l'enquête, le Ministère public considère qu'il a été prouvé que le prévenu a infligé des blessures mortelles à la tête de la victime, sa compagne alors âgée de 41 ans. Il a ensuite mis le feu à son domicile, une ferme plusieurs fois centenaire située à Frutigen, afin de détruire les traces de l'homicide. Le prévenu nie les faits.

Le 15 février 2018, la ferme avait complètement été détruite par les flammes à Frutigen. La résidente, portée disparue le jour de l'incendie, avait été retrouvée sans vie dans les décombres le 16 février 2018. Elle était déjà décédée avant que le feu n'éclate dans le bâtiment. L'auteur présumé avait été arrêté en France, le 18 février 2018, puis extradé vers la Suisse (voir les communiqués de presse du [16 février](#) et du [19 février 2018](#)).

La date du procès n'a pas encore été fixée.

Note aux rédactions: Amaël Gschwind, chargé d'informations pour le Ministère public, se tient aujourd'hui de 9 à 11 heures à votre disposition. Il est atteignable au +41 31 636 35 24.